

OBSERVATIONS
prononcées à la suite de la communication de M. Alain Juppé

(séance du lundi 11 mars 2002)

Gérald ANTOINE : 1/ Il est un service public auquel l'universitaire d'origine que vous êtes est à coup sûr très attaché ; ce sont les universités. Quelles relations établissez-vous, ou comptez-vous établir entre les universités de Bordeaux et la municipalité ? 2/ Vous est-il arrivé de songer à une coopération possible entre Bordeaux et Toulouse, à l'instar de celle que M. Raymond Barre a établie entre Lyon et Marseille ? 3/ Est-il exact que vous envisagez de pourvoir Bordeaux d'un tramway sans rails ? L'expérience malheureuse de M. André Rossinot à Nancy mériterait sans doute d'être prise en considération. 4/ Avez-vous eu connaissance d'une des supériorités de l'université Bordeaux I sur toutes les universités scientifiques de France, y compris celle de Bourgogne ? Si j'évoque la Bourgogne, c'est parce qu'en 1960, sur proposition du doyen Pérez et après avis très favorable de votre serviteur, Louis Joxe, alors ministre de l'Éducation nationale, signa un décret transformant la chaire d'œnologie de l'université de Bordeaux en chaire d'ampélogie, ce qui a permis d'étendre le champ de la recherche du vin, fruit de la vigne, à la vigne elle-même, à son terroir, à son environnement.

*
* *

Pierre MESSMER : 1/ N'avez-vous pas comme moi l'impression que les urbanistes français sont restés très imprégnés par la *Charte d'Athènes* de Le Corbusier, avec ce système de zonage qui est, à mon avis, l'une des causes de la crise que les centres-villes ont connue ? 2/ Les pouvoirs des architectes, que vous avez évoqués, ne sont-ils pas excessifs ? Dans la ville dont j'ai été le maire pendant dix-huit ans, il y avait un architecte qui avait rêvé de montrer sa puissance par rapport à un maire ancien Premier Ministre. Pour ce faire, cette dame faisait classer systématiquement le moindre vestige gallo-romain ou médiéval si bien que toute la ville était devenue une zone classée. Et ce classement était effectué sans même que le maire en fût préalablement informé, ce que permettait alors la loi.

*
* *

Emmanuel LE ROY LADURIE : Bordeaux a connu au XVIII^e siècle un essor considérable, la ville passant en à peine un siècle de 30 000 à 100 000 habitants, avec une croissance économique annuelle de 4 %. Le moteur en était l'esclavage, à Saint-Domingue et ailleurs. Par quoi allez-vous remplacer l'esclavage au XXI^e siècle ?

*
* *

Roland DRAGO : Vous avez rappelé que vous êtes président de la communauté urbaine de Bordeaux et je voudrais vous interroger sur les problèmes de l'intercommunalité. Or la loi sur la démocratie de proximité risque, à mon sens, de les rendre plus complexes encore en faisant dévier l'intercommunalité dans une direction qui ne serait pas aussi démocratique que la loi le prévoit. On a le sentiment que, par les mécanismes qui sont annoncés, les communes membres, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, risqueraient

de disparaître, du fait de l'élection au suffrage universel des membres des conseils des instances intercommunales. On aboutirait ainsi à réduire le nombre des communes en France (36 000), que d'aucuns considèrent comme excessif, mais qui est le fruit d'une évolution historique et qui rend possible des contacts directs. On constate que les pays étrangers, telles l'Allemagne, l'Italie et la Suède, qui avaient décidé de réduire de façon excessive le nombre de leurs communes, sont aujourd'hui en train de faire marche arrière. Que pensez-vous de l'avenir de ce système en France ?

*
* *

Henri AMOUROUX : 1/ Vous avez dit que gérer était pour vous une passion. Ce faisant, vous avez occulté votre passage dans le XVIII^e arrondissement de Paris, passage qui correspondait sans doute plus à une occupation qu'à une passion. Si la passion que vous éprouvez pour Bordeaux a modifié votre regard et si vous redeveniez Premier Ministre, quelles leçons tireriez-vous de la gestion d'une grande ville et quelles mesures prendriez-vous pour que les choses aillent différemment ? 2/ Quand je dirigeais le journal Sud-Ouest, j'ai toujours déploré qu'il n'y ait pas entre la mairie et le quotidien régional, non pas une entente politique, mais un accord sur quelques grands sujets. Une coopération pour quatre ou cinq actions, par exemple la lutte contre l'insécurité routière, serait-elle envisageable à Bordeaux actuellement ? 3/ Vous avez dit que la démocratie moderne était une démocratie de proximité. Ce n'est pas exact au niveau de l'Etat où l'on a une démocratie qui est une représentation parfaite de la Fonction publique. Je ne pense en effet pas qu'il y ait aujourd'hui un seul ministre qui ne soit une émanation de la Fonction publique. Qu'en est-il au niveau des villes ? Comment entendez-vous les désirs des citoyens ?

*
* *

Thierry de MONTBRIAL : Vous n'avez pas du tout parlé de la sécurité, peut-être parce que l'on en parle beaucoup ailleurs. Nous avons reçu l'an dernier M. Jean-Pierre Delalande, alors député et ancien maire, qui expliquait que, selon lui, la clef de la sécurité se trouvait chez le maire. Pourriez-vous nous dire comment, avec votre double expérience d'homme politique national et de maire, vous approchez cette question ?

*
* *

Jean CLUZEL : Permettez-moi d'aborder le problème des finances communales, en vous interrogeant non sur les dépenses, mais sur les recettes. L'évolution négative de la population en de nombreuses collectivités a entraîné une diminution des recettes liées à la taxe d'habitation ; une seconde évolution a entraîné l'implantation d'usines sur les territoires des communes périphériques, provoquant aussi une baisse des recettes de la taxe professionnelle perçues par la ville-centre. Pendant une vingtaine d'années, nous avons assisté à une montée en puissance des ressources des communes de l'agglomération alors que les ressources de la ville-centre stagnaient, bien que cette dernière fût toujours obligée de rendre les services que l'on est en droit d'attendre d'elle. Comment ce problème se résout-il dans la communauté urbaine bordelaise ?

*
* *

Alain PLANTEY : Aujourd'hui, pratiquement toutes les grandes cités sont amenées aujourd'hui à jouer un rôle international, à établir des relations avec l'étranger et à recevoir des personnalités venant du monde entier. Quels sont les projets de Bordeaux en la matière ?

*
* *

Marcel BOITEUX : Pour étayer mon propos, je voudrais d'abord rappeler que lorsque Michel Debré, à l'occasion de sa réélection à La Réunion, a fait nationaliser l'électricité dans les D.O.M., il a fallu en quelques mois diviser par trois les tarifs qui y étaient pratiqués et reflétaient les coûts, afin de s'aligner sur les prix régnant en métropole. Ainsi l'électricité est-elle dorénavant vendue au même prix sur les Champs-Élysées et dans les champs de canne à sucre de la Réunion. Conséquence : autrefois on construisait dans les DOM en style colonial, avec aération naturelle ; maintenant, on construit en parpaings avec climatisation. La conclusion s'impose : lorsqu'on fausse les prix, on fausse aussi les choix.. Cela étant, ne trouvez-vous pas naturel que les grandes banlieues des grandes villes soient mitées, puisque le transport est payé bien moins cher qu'il ne coûte pour les gens qui habitent loin ? Que faire alors ? Peut-on arriver à rendre le centre urbain tellement attrayant que cela compense les lourdes subventions dont bénéficient les habitations de grande banlieue ? Ou ne faut-il pas se décider à augmenter les tarifs des transports, étant noté qu'à défaut de faire payer aux usagers ce qu'ils coûtent, une sorte d'optimum est atteint lorsque les gens payent en temps perdu dans les encombrements ce qu'ils ne payent pas en argent ? Si alors ils en étaient conscients, ce sont les usagers eux-mêmes qui demanderaient des tarifs plus élevés !

*
* *

Réponse :

Il est vrai qu'il y a beaucoup de sujets que je n'ai pas abordés, mais c'était un peu la règle du jeu. Je n'ai ainsi pas parlé des relations de la ville avec ses universités.

A Gérard Antoine : Nous avons à Bordeaux quatre universités, la première à dominante scientifique, la deuxième à dominante médicale, la troisième à dominante littéraire et la quatrième à dominante juridique. Les relations de la ville avec ses universités sont excellentes, étroites et permanentes. Ainsi avons-nous constitué un pôle universitaire, qui regroupe les quatre universités bordelaises et toutes les collectivités territoriales – la région, le département, la communauté urbaine, la ville et l'Etat –, pour essayer de développer une stratégie commune des universités, notamment vis-à-vis de l'extérieur. Une des graves lacunes de notre système universitaire est son insuffisante place sur le marché de la formation internationale. Dans ce cadre-là, nous venons de réaménager un ancien hôpital que nous avons transformé en une maison internationale vouée à accueillir les chercheurs et universitaires de passage à Bordeaux. Cette maison est ouverte depuis six mois et elle ne désemplit pas. Je pourrais multiplier les exemples de relations très étroites entre nos universités et les collectivités locales. Je crois qu'il suffit d'indiquer que, dans nos contrats de plan, la part des universités est tout à fait importante.

Un aspect qui me tient beaucoup à cœur est le retour des étudiants, et bien sûr des professeurs, dans la ville. Un choix a été fait dans les années soixante de transférer les campus hors des murs. Nous essayons, avec un assez large consensus, d'inverser le mouvement en développant plusieurs pôles universitaires, autour de la place de la Victoire et de l'ancienne faculté de Médecine, dans le quartier Renaudel, où nous venons d'ouvrir un institut universitaire technologique de journalisme, autour de la place Pey Berland, où le pôle

universitaire juridique de troisième cycle est très actif, et puis sur la rive droite. Longtemps considérée comme une espèce de friche abandonnée, la rive droite se réurbanise et pour bien marquer ce renouveau, nous avons prévu d'y implanter un pôle universitaire dédié pour l'essentiel à la gestion des entreprises et qui devrait attirer vers 2004-2005 de trois à quatre mille étudiants. Un des moyens de renforcer les liens entre la ville et les étudiants est le tramway. L'une des lignes irrigue le campus et amène les étudiants au cœur de la ville.

Vous évoquiez ensuite une éventuelle coopération entre Bordeaux et Toulouse. J'ai lancé un tel projet dès 1995-1996 avec Dominique Baudis et je viens de reprendre l'initiative avec Philippe Douste-Blazy, que j'ai rencontré dernièrement à ce sujet. Ainsi, afin de resserrer les complémentarités entre nos deux villes, nous avons envisagé d'organiser par alternance, une année sur deux, un salon de l'aéronautique et de l'espace à Toulouse et à Bordeaux ; on ignore trop souvent que Bordeaux et l'Aquitaine constituent un pôle aéronautique et spatial de bon niveau, avec SNECMA, Dassault, EADS, Thalès Avionique etc. Un deuxième exemple de coopération entre Bordeaux et Toulouse est la constitution par les universités des deux villes du R.U.G.S.O., Réseau universitaire du grand Sud-Ouest, qui permet de constituer un ensemble universitaire très complet et de taille internationale.

Pour ce qui est du tramway, il n'a jamais été question d'un réseau sans rails. Nous avons choisi la technologie du tramway sur rails, rails qui sont du reste déjà posés. Mais il reste le problème de l'alimentation électrique. Celle-ci peut se faire soit par voie aérienne – par des câbles, ce qui fonctionne fort bien, mais qui dans le centre historique est parfois considéré comme disgracieux – soit par le sol – et nous allons peut-être, car nous n'avons pas encore obtenu toutes les certifications requises, être la première ville à alimenter son tramway par un troisième rail. Cette technique est toutefois difficile à mettre en œuvre car il faut faire arriver le courant juste au moment où passe le tramway et les techniciens se heurtent aux courants dits vagabonds qui se manifestent lorsqu'il y a des tensions fortes. Or, nous voulons que la sécurité soit absolue.

Merci d'avoir rappelé l'existence de la chaire d'ampélogie. Nous sommes en train d'aller un peu plus loin encore en créant à Bordeaux un institut de la Vigne et du Vin, pour reconquérir le terrain que nous avons un peu perdu dans le domaine de la recherche.

A Pierre Messmer : Je partage assez largement votre point de vue sur l'influence que la *Charte d'Athènes* exerce sur les urbanistes. A Bordeaux, la seule grosse erreur qui ait été commise en matière d'urbanisme, et je le dis sans agressivité, chacun connaissant le respect et l'affection que je portais à Jacques Chaban-Delmas, c'est le quartier de Mériadec qui correspond bien à l'idée du zonage et à l'idée qu'il faut séparer ce qui est au sol, domaine de la voiture, de ce qui est sur dalle, domaine du piéton. Malheureusement, ça ne marche pas. Les piétons ont envie de rester au niveau du sol, de voir des boutiques qui donnent sur les rues qu'ils fréquentent, et pas de monter sur des dalles.

Sans revenir sur les pouvoirs excessifs de l'ABF et des architectes des monuments historiques, je crois qu'il convient de faire deux choses.

Je suis confronté à un problème car je fais actuellement construire des parkings souterrains sous la place de la Bourse et à proximité, ce qui correspond à l'emplacement du port gallo-romain de Bordeaux. Les archéologues ont fait savoir que si l'on retrouvait des navires entiers, on pourrait les déplacer sans retarder les travaux, mais qu'il faudrait creuser longuement et minutieusement si l'on ne retrouvait que des cargaisons.

Je reconnais bien volontiers que les ABF et les architectes des monuments historiques ont souvent joué un rôle très utile dans la protection du patrimoine, les élus locaux n'étant pas toujours les mieux placés pour se prononcer sur la valeur de tel ou tel vestige. Mais il n'est pas normal que les décisions de l'ABF soient sans appel. Lorsqu'une décision est prise, on doit pouvoir la contester ; il me semble que c'est un principe général du droit.

Par ailleurs, il faudrait déconcentrer les décisions. Ainsi, pour résoudre le problème des grilles qui entourent la cathédrale de Bordeaux, je n'arrive pas à me résigner à comparaître devant la commission nationale des sites historiques. Pourquoi l'ABF et le préfet, qui représente l'Etat, ne sont-ils pas en mesure de prendre une décision à leur niveau ?

A Emmanuel Le Roy Ladurie : Par quoi remplacer l'esclavage ? Je serais tenté de répondre à cette redoutable question en évoquant deux choses. D'abord la position géographique de Bordeaux ; la situation a en effet profondément changé depuis le XVIII^e siècle. Notre ville a une curieuse histoire car elle n'était pas une ville installée de chaque côté d'un fleuve. C'était un port tourné vers le grand large, et c'est si vrai qu'il n'y avait pas de pont sur la Garonne jusqu'en 1824, ce qui est normal pour un port, mais moins pour un fleuve. La ville était tout entière tournée vers l'océan et pas du tout vers son hinterland ou son fleuve. Les choses sont en train de changer. L'une de mes priorités est de réurbaniser les deux rives de la Garonne et de construire des ponts. C'est aussi de tirer pleinement parti du positionnement géographique de Bordeaux. Pendant très longtemps, on a parlé de la banane bleue, c'est-à-dire de cette zone que l'on voit sur les photos aériennes et qui va du sud de l'Angleterre jusqu'à la plaine du Pô en passant par le Ruhr et le sillon rhodanien. Bordeaux n'en faisait pas partie. Or, aujourd'hui, avec l'explosion économique de la péninsule ibérique, qui se poursuit, Bordeaux se trouve sur un grand axe de circulation économique entre le nord et le sud de l'Europe. Cela se voit au trafic des poids lourds, qui ne présente pas que des avantages. Bordeaux doit en outre jouer la diversité de ses atouts : le vin, certes, qui assure à la ville une notoriété internationale incomparable, mais aussi beaucoup d'autres choses : l'aéronautique, la filière bois-papier, la filière agro-alimentaire et aussi quelque chose qui est entrain de se constituer et que nous appelons la vallée du laser. A 25 kilomètres au sud de Bordeaux se construit actuellement un laser mégajoule, destiné dans un premier temps à maintenir notre niveau de dissuasion nucléaire, compte tenu de l'arrêt définitif des essais nucléaires auquel la France s'est engagée. Mais ce laser de très haute puissance aura bien d'autres applications, en optique, pour la physique des plasmas etc. Bordeaux, c'est donc aussi la haute technologie.

A Roland Drago : Je suis moi-même très partagé sur la question de l'intercommunalité, étant à la fois maire d'une ville-centre et président d'une communauté urbaine. Le mouvement vers l'intercommunalité est un mouvement inéluctable. Comment, dans une agglomération où tout est lié, peut-on collecter les ordures ménagères en tenant compte des frontières communales ? Comment peut-on créer un réseau de tramways ou de bus en s'arrêtant aux frontières de chaque commune ? Comment avoir une stratégie de développement urbain strictement communale ? Le résultat est qu'aujourd'hui un très grand nombre de compétences ont été transférés des communes vers les établissements intercommunaux. Il y a d'ailleurs parfois une sorte de contradiction de la ville-centre qui supporte le poids de l'intercommunalité, mais qui souhaite la voir progresser. Je prendrai l'exemple des équipements de centralité : un opéra, est-ce un équipement d'une ville de 215 000 habitants ou d'une communauté urbaine de 670 000 ? Une très grande bibliothèque qui accueille 30 % d'étudiants dans son lectorat, est-elle la bibliothèque de la ville de Bordeaux ou des universités de Bordeaux ? Dans le même temps, la réalité de la démocratie au quotidien est au niveau communal, pas au niveau intercommunal. L'attachement des Français à leur commune ne faiblit pas. Je cite souvent l'exemple de Caudéran, que Jacques Chaban Delmas a fusionné avec Bordeaux en 1964. Aujourd'hui encore, les habitants de Caudéran disent qu'ils habitent Caudéran et non Bordeaux, en dépit d'une continuité territoriale parfaite. Il faut donc jouer sur les deux niveaux, garder l'échelon communal qui permet aux gens de s'identifier à leur territoire, mais aussi renforcer l'intercommunalité qui est le seul niveau pertinent pour faire face à un certain nombre de difficultés. Cela pose toutefois le problème de l'élection. Quand on vote dans un village de 200 habitants de la communauté urbaine de Bordeaux, les électeurs choisissent un maire sans intégrer le moins du monde dans

ce choix qui sera président de la communauté urbaine, ce qui est normal, puisque la question n'est pas posée. Cela va poser un problème de démocratie, d'autant que maintenant la communauté urbaine reçoit la totalité de la taxe professionnelle de tous les établissements situés sur son territoire. Il est donc normal que les élus qui lèvent cette taxe aient une légitimité démocratique. Comment résoudre le problème ? On pourrait voter dans le cadre communal, mais sur la liste communale choisir en même temps les conseillers communautaires et les conseillers municipaux. A Paris, dans un arrondissement donné, les premiers de liste sont conseillers de Paris et conseillers d'arrondissements et les suivants de liste ne sont que conseillers d'arrondissement. On pourrait facilement concevoir que, dans une communauté urbaine, les premiers de liste, commune par commune, soient conseillers communautaires et conseillers municipaux, et les suivants de liste simplement conseillers municipaux.

A Henri Amouroux : Laissez-moi préciser que j'ai eu la passion du XVIII^e arrondissement, parce que c'est un arrondissement extraordinaire dans sa diversité humaine, avec la Butte Montmartre et son esprit. Le XVIII^e, c'était aussi la Goutte d'Or, un quartier dans lequel nous avons investi une énergie et un argent considérables, ce qui nous a permis d'éviter dans ce quartier la catastrophe urbaine annoncée.

Si je redevenais Premier Ministre ... C'est une hypothèse que je n'ai pas envie d'envisager. Si je jouais néanmoins le jeu avec vous, je dirais qu'il faut parfois perdre du temps pour en gagner et qu'il faut peut-être donner à la concertation, à la discussion plus d'espace que je n'en avais donné entre 95 et 97.

Pour tout maire de grande ville, les relations avec le grand quotidien régional représentent un sujet très difficile. Et cela ne s'arrange pas avec les 35 heures, car de l'aveu même des journalistes, en raison des 35 heures, il n'y a plus un unique journaliste pour s'occuper d'un dossier, mais trois ou quatre. Cela pose un problème lorsque la municipalité veut établir une relation de confiance sur un sujet donné. Néanmoins, il existe des coopérations efficaces. Ainsi Sud-Ouest a mené sur la sécurité routière et sur l'aménagement de la R.N.10 une action très cohérente avec ce que faisaient les collectivités locales. Sud-Ouest nous aide également beaucoup pour le TGV et compense notre manque de capacité de *lobbying*. Mais il arrive aussi que j'éprouve des déceptions. Sud-Ouest nous a ainsi constamment critiqués pour le projet de tramway. Il n'est pas de jour sans qu'un article assassin ne paraisse sur le sujet. La relation avec Sud-Ouest se complique également du fait que le journal est actionnaire de TV7, si bien que le monopole de la presse écrite se double d'un monopole de la télévision locale.

Vous dites que la démocratie de proximité ne marche pas au niveau de l'Etat. C'est vrai et c'est précisément la raison pour laquelle il faut décentraliser. A Bordeaux, dès 1995, j'ai mis en place, dans chacun des treize quartiers, des conseils de quartier, que je préside personnellement deux fois par an. Dans un premier temps, nous les avons ouverts aux leaders d'opinion locaux, responsables associatifs et autres. Depuis un peu plus d'un an, ils sont ouverts à l'ensemble de la population. Les réunions, auxquelles assistent 200 à 300 personnes, durent plusieurs heures et sont souvent éprouvantes. Nous les relayons à présent par des ateliers d'urbanisme, qui sont de plus petites cellules, d'environ 30 personnes, grâce auxquelles nous associons des habitants à la définition des projets d'urbanisme de leur quartier. J'ai en outre adjoint à cela une dizaine de conseils consultatifs, de la vie associative, des arts et de la culture, des communautés étrangères, de la santé etc., auxquels participent des associations. C'est un travail en profondeur et, au vu de cette expérience, je ressens un peu d'irritation quand j'entends dire que les élus ne sont pas proches de leurs concitoyens. Je soutiens au contraire qu'un élu local vit immergé dans sa population. C'est la raison pour laquelle – et pour répondre à une question que vous ne m'avez pas posée – je fais de la résistance sur une question où je suis pourtant balayé par le « politiquement correct ». Je pense au cumul des mandats. Un cumulard est toujours vilipendé et pourtant, j'estime que le

jour où il n'y aura plus aucun élu local à l'Assemblée nationale, le travail législatif sera sans doute encore plus éthéré qu'il ne l'est aujourd'hui. De même que pour le maire d'une ville importante, le fait de compter sur la scène nationale est aussi un atout. Certes, il y a eu des abus, mais aujourd'hui le cumul est limité à deux fonctions exécutives, les indemnités sont plafonnées, et il me semble donc que l'on a atteint un bon point d'équilibre.

A Thierry de Montbrial : La sécurité n'est **pas** exclusivement de la compétence du maire. Dans une démocratie, assurer la sécurité des citoyens incombe à l'Etat, pour une raison de principe, mais aussi d'efficacité, car la criminalité ne s'arrête pas aux frontières communales. Je ne suis en conséquence pas favorable à la municipalisation de la police nationale. En revanche, il est vrai qu'il n'y a pas une seule réunion de quartier où l'on n'interpelle le maire pour se plaindre de délits et méfaits perpétrés dans telle école, telle cage d'escalier etc. Je ne veux pas dramatiser la situation, mais il faut bien voir que nous sommes confrontés aujourd'hui à une urgence nationale. Il ne faut, paraît-il, pas politiser ce problème. Je trouve cette recommandation étrange. En effet, en démocratie, à la veille d'une échéance électorale, si l'on ne doit pas parler des choses qui intéressent les gens, quand en parlera-t-on ? Bref, les citoyens ne comprennent pas que le maire soit un peu impuissant face à ces problèmes de sécurité. C'est la raison pour laquelle je pense que le maire devrait être, non le patron, mais le coordonnateur de l'ensemble de ceux qui concourent à une politique de sécurité sur le terrain, c'est-à-dire l'Etat, la gendarmerie, la police, la Justice, les acteurs sociaux et l'Education nationale. Nous avons aujourd'hui des conseils communaux de prévention de la délinquance, co-présidés par le maire et le préfet, qu'il faut pousser beaucoup plus loin. Il faut en faire de véritables conseils locaux de sécurité, présidés par le maire, avec une double vocation : d'abord, savoir. Si nous disposions tous les trimestres de statistiques sur la délinquance, les faits délictueux déclarés, les classements sans suite par le Parquet, les suites données aux plaintes, ça serait un formidable révélateur de la situation. Mais savoir ne suffit pas, il faudrait ensuite évaluer.

En débordant un peu de votre question, je voudrais dire qu'une des choses les plus urgentes à mes yeux est de réinventer une justice de proximité, tout comme on a fait une police de proximité. Ce qui aujourd'hui incite au développement de la délinquance, c'est l'absence de sanctions pour les délits mineurs, parce que les tribunaux sont engorgés, parce qu'il y a moins de 400 juges pour enfants dans toute la France etc.

A Jean Cluzel : Je suis assez favorable à une spécialisation des ressources fiscales. Aujourd'hui, les communes de la communauté urbaine de Bordeaux ont fait le choix de ne percevoir que ce que nous appelons les impôts-ménages, c'est-à-dire la taxe d'habitation et la taxe foncière. La taxe professionnelle va à l'intercommunalité. Cette répartition est assez satisfaisante sans toutefois résoudre le problème de l'autre couple infernal de la décentralisation – la région et les départements – auquel il faudra transférer une ressource fiscale d'Etat (taxe intérieure sur les produits pétroliers ou un point de TVA ...) parce que les libertés locales, c'est aussi le pouvoir de prélever l'impôt. Lorsque vous dépendez de plus en plus des dotations octroyées par l'Etat, vous êtes dans un système d'assistance. C'est exactement ce qui se passe actuellement. Si ma mémoire est exacte, la part communale qui vient de l'impôt est passée de 54 % à 45 % en quelques années. Le fait que les communes de la communauté urbaine de Bordeaux ne perçoivent plus directement la taxe professionnelle les démobilisent sans doute un peu dans la recherche d'implantations assujetties à la taxe. Néanmoins, elles ont toujours intérêt à ce qu'une activité économique s'installe sur leur territoire, ne serait-ce que parce qu'il s'ensuit une création d'emplois et une stimulation du commerce. Et puis, dans le cas précis de l'agglomération bordelaise, il va être possible de baisser le taux de la taxe professionnelle dans certaines communes.

A Marcel Boiteux : Il est peu vraisemblable que je sois menacé par une manifestation de mes concitoyens visant à obtenir une augmentation du prix du ticket de tramway à Eyzines ou St Médard-en-Jalles. Je suis plutôt soumis à une autre forme de pression qui voudrait me

pousser, au moins pendant la durée des travaux, à rendre les transports gratuits. Je passe mon temps à expliquer que cette exigence n'a pas de sens car il faudra toujours que quelqu'un paye. Mais vous avez raison de souligner la très forte péréquation qui existe aujourd'hui au profit de la grande banlieue. Il conviendrait de la faire connaître. Avec le tramway, je suis actuellement en butte aux critiques des maires des communes périphériques qui se plaignent « qu'il n'y en a plus que pour Bordeaux ». Certes, il est probable que dans les deux ou trois années à venir Bordeaux bénéficie d'un pourcentage des crédits d'équipement au-delà de sa seule part démographique. Le tramway ayant été conçu pour relier les communes périphériques à la ville-centre, il paraît assez normal que la densité du réseau soit plus grande à Bordeaux que dans la banlieue. En outre, je ne manque pas de rappeler qu'il y a les dépenses de centralité, avec l'opéra, la bibliothèque, mais aussi avec l'effort de péréquation pour les tarifs des transports.

A Alain Plantey : J'ai rappelé que Bordeaux bénéficie d'une grande notoriété internationale. Lorsque j'étais au Quai d'Orsay, je me déplaçais dans de nombreux pays et j'ai pu constater, en Californie ou au Japon, que peu de villes françaises étaient connues, mais que sur la liste des villes connues figurait toujours Bordeaux. Et donc, dans la ligne de ce que Jacques Chaban-Delmas avait entrepris, je suis très attentif au rayonnement international de Bordeaux. Nous avons décidé de réactiver de très nombreux jumelages. Nous avons ainsi d'excellents jumelages avec Fukuoka, Wuhan, Québec, Bilbao, Porto. Très récemment, je co-présidais à Barcelone, avec le maire de cette ville, une réunion qui s'est tenue à l'initiative de Bordeaux, dans le cadre d'une association de villes qui s'appelle Eurocités, pour essayer de relancer un partenariat des villes européennes et du pourtour de la Méditerranée. Au moment où l'Union européenne va voir son centre de gravité se déplacer vers l'Europe centrale et orientale, il me semble capital de rappeler que nous avons également une frontière méditerranéenne. J'ai été très content de constater qu'à Barcelone étaient venus des maires palestiniens, libanais, égyptiens et du Maghreb ainsi que d'un certain nombre de villes de l'Europe, ce qui a permis de jeter les bases d'un partenariat visant à une meilleure compréhension et communication entre les peuples.